



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.26
13 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Huitième session
Genève, 12-15 janvier 2004

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA HUITIÈME SESSION**

Rapporteur: **M. Ivan Gospodinov (Bulgarie)**

Déclarations liminaires

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Irlande, pour l'Union européenne
Brésil, pour le Groupe des 77 et la Chine
République islamique d'Iran, pour le
Groupe asiatique

Cuba, pour le Groupe latino-américain
et caraïbe
Sénégal, pour le Groupe africain
Bénin, pour les PMA

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 20 janvier 2004**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 5654/1066.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que l'une des principales inquiétudes des pays en développement concernant leur participation au commerce multilatéral était le manque de compétitivité. Les travaux de la CNUCED étaient axés sur les politiques publiques visant à faciliter une amélioration de la compétitivité des entreprises et à contribuer à une réduction générale des coûts de transaction, y compris les coûts dépendant des infrastructures et systèmes de transport et les coûts liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La CNUCED devait également continuer d'étudier les politiques permettant de renforcer les capacités d'exportation des entreprises des pays en développement, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME).

2. Pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce international et des possibilités et perspectives d'investissement, il fallait redoubler d'efforts pour éliminer les contraintes pesant sur l'offre dans ces pays, c'est-à-dire renforcer le secteur des entreprises. Les gouvernements jouaient un rôle important en assurant un cadre macroéconomique stable et en édictant des lois et réglementations appropriées afin de créer un environnement propice aux entreprises, mais au-delà, c'était aux entreprises d'agir pour ce qui était de diversifier la production et de progresser dans l'échelle des compétences technologiques pour produire des biens à plus forte valeur ajoutée. Chaque pays aurait à élaborer une stratégie d'appui à la compétitivité des entreprises adaptée à ses propres besoins, en fonction de ses avantages et de ses ressources.

3. Leur participation au commerce international dépendrait en grande partie de la capacité des pays en développement de se doter d'infrastructures et de services efficaces de commerce et de transport permettant de réduire les coûts de transaction. La raison en était que la mondialisation était étroitement associée à l'évolution technologique des transports, ainsi qu'aux pratiques commerciales et aux modes opératoires. En particulier, la croissance exponentielle de la conteneurisation et la généralisation du transport multimodal rendaient nécessaire l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire approprié, en complément des conditions générales de commerce et d'investissement. Le problème pratique auquel étaient confrontés de nombreux pays était l'absence flagrante de coordination entre les éléments qui constituaient l'infrastructure d'appui au commerce. D'une manière générale, il fallait élaborer des politiques modernes, mettre

en place des mécanismes administratifs et adopter des pratiques de gestion permettant d'éliminer les disparités et les incohérences institutionnelles et pratiques.

4. Le Secrétaire général a souligné les nouveaux enjeux en matière de sécurité des transports apparus ces dernières années. Dans ce contexte, il a rappelé l'approche multilatérale préconisée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans une récente résolution, à savoir que les mesures de sécurité devraient être prises en perturbant le moins possible le cours normal du commerce. Les coûts financiers, les compétences techniques nécessaires et les brefs délais impartis pour une mise en conformité posaient des difficultés à de nombreux pays en développement, auxquels il faudrait donc fournir une aide et des conseils. À cet égard, il a annoncé le lancement d'un grand programme de logistique commerciale en Afghanistan dans le cadre du programme global de redressement engagé par la communauté internationale.

5. Le Secrétaire général a souligné le caractère intersectoriel des TIC, qui jouaient un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité des PME. Une utilisation efficace des TIC par les entreprises dans les pays en développement dépendait non seulement de l'accès à l'infrastructure et à la technologie, mais aussi d'une meilleure connaissance des possibilités offertes par les TIC et de l'adoption d'une législation adéquate sur les transactions électroniques. Il a informé les représentants de la participation de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information et à la préparation de la seconde phase, prévue à Tunis en 2005. Les TIC pouvaient également jouer un rôle important dans la coopération Sud-Sud, comme en témoignait la récente conférence de haut niveau du Groupe des 77 tenue à Marrakech en décembre 2003. La CNUCED continuerait de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques concernant les stratégies nationales relatives aux TIC et d'aider les pays à élaborer leurs politiques nationales en la matière.

6. La représentante de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion à l'Union européenne (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, s'est félicitée de ce que la CNUCED ait pu identifier des options concrètes de politique générale dans ses travaux sur la compétitivité des entreprises; ces options reposaient sur une analyse des catégories d'entreprises, de la façon dont elles fonctionnaient et des moyens de faciliter le passage du secteur informel au secteur formel, et elles constituaient une source de référence primordiale dans ce domaine.

L'Union européenne appréciait également que, dans le contexte du programme Empretec, une méthode de formation des femmes chefs d'entreprise ait été mise au point, et elle encourageait la CNUCED à poursuivre son action d'institution chef de file de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les questions de parité.

7. Les rapports du secrétariat concernant les transports et la facilitation du commerce étaient tout à fait d'actualité; ils passaient en revue un certain nombre d'événements et de changements survenus dans le monde, auxquels les pays en développement devaient s'adapter. Les difficultés en matière de réglementation, de sécurité et d'ajustement auxquelles ces pays étaient confrontés étaient bien décrites et la contribution des TIC à leur élimination apparaissait clairement.

La représentante a également rappelé l'appui qu'apportait l'Union européenne aux programmes d'assistance technique de la CNUCED, notamment au Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et au Système douanier automatisé (SYDONIA).

8. L'Union européenne considérait que la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, tenue en septembre 2003, avait été utile aux pays membres et que les travaux consécutifs sur des indicateurs des TIC offraient un énorme potentiel pour ce qui était de mesurer les progrès dans ce domaine. Elle reconnaissait également les importantes contributions de la CNUCED à l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC et au Sommet mondial sur la société de l'information, en vue de mettre le potentiel et la connaissance des TIC au service des pays en développement, notamment avec la publication du *Rapport sur le commerce électronique et le développement*.

9. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les petites et moyennes entreprises (PME) étaient un élément vital de toute stratégie équilibrée et efficace de développement, car elles assuraient l'essentiel de l'activité économique dans les pays en développement et jouaient un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté, la diversification de la production et l'élargissement de la base d'exportation. Il était important de créer un environnement favorable au secteur privé, mais le rôle qui incombait au gouvernement variait d'un pays à l'autre. Sur la question du financement des PME, le représentant a souligné l'importance de l'aide publique au développement pour de nombreux pays en développement. En complément des efforts nationaux de promotion des PME, des ajustements devaient être apportés au système commercial multilatéral, en particulier à l'Accord sur les subventions et

les mesures compensatoires et à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Les pays développés pouvaient aussi soutenir l'activité des PME dans les pays en développement en réduisant les droits de douane et autres obstacles au commerce.

10. Le représentant a souligné le rôle essentiel des transports et de la facilitation du commerce dans le développement de tous les pays, en particulier dans celui des pays en développement. Le coût des transports et celui de l'application des procédures de réglementation commerciale constituaient des obstacles à la pénétration des marchés désormais plus importants que les droits de douane. Concernant la Réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique, il a dit que l'accès à ces services était essentiel pour la compétitivité des entreprises dans l'économie mondiale et que de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires, n'avaient qu'un accès limité à ces services. Il était donc impératif de poursuivre les travaux de recherche sur le transport multimodal et d'élaborer des lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de transports et de facilitation du commerce. Pour ce qui était du renforcement de la sécurité dans les transports maritimes et dans les ports, le représentant a souligné l'importance d'une approche coordonnée globale pour l'élaboration et l'application des mesures correspondantes. Certaines mesures de sécurité avaient un coût élevé, que certains pays ne seraient peut-être pas en mesure de financer, d'où la nécessité d'une assistance multilatérale.

11. Le représentant a relevé la chronologie symbolique de la tenue de la session de la Commission, entre le Sommet mondial sur la société de l'information et la onzième session de la Conférence, et il a exprimé la satisfaction du Groupe des 77 et de la Chine quant aux travaux réalisés par la CNUCED sur les TIC. La CNUCED devrait en particulier être attentive au risque d'une marginalisation numérique des pays en développement; elle devrait suivre et analyser les progrès accomplis entre les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action adopté. Le Groupe des 77 et la Chine soutenaient les politiques visant à promouvoir l'utilisation des logiciels libres et se félicitaient des initiatives internationales lancées à l'occasion du Sommet mondial, dont la création du Fonds pour la solidarité numérique.

12. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit qu'il fallait encore accroître l'appui international au renforcement des capacités productives des pays en développement, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour la poursuite de politiques axées sur le développement dans des secteurs tels que l'investissement, le transfert et la modernisation de la technologie ainsi que la mise en place d'une capacité de production intérieure au niveau des entreprises. Il convenait en outre de laisser suffisamment de latitude et de souplesse concernant la politique à appliquer en matière d'engagements multilatéraux.

La CNUCED devait poursuivre et étoffer ses travaux d'analyse des politiques, son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités concernant la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME).

13. Les TIC étaient des ferments susceptibles d'accroître la compétitivité des PME.

Les progrès reposant sur ces technologies devaient être stimulés pour que les pays puissent combler le fossé numérique et que les pays en développement, en particulier, participent davantage à la chaîne mondiale de valeur ajoutée. La CNUCED devait continuer à encourager la compétitivité, notamment par l'assistance technique et l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales relatives aux TIC. Elle devait aussi contribuer à suivre l'évolution constatée en matière d'applications des TIC dans différents secteurs économiques.

14. Le représentant de **Cuba**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a noté que les PME contribuaient largement à l'activité économique dans la région et a jugé essentiel de trouver de nouveaux moyens de stimuler la croissance et d'améliorer la compétitivité des entreprises au niveau régional. Il a également souligné l'importance de politiques microéconomiques prévoyant des moyens concrets de renforcer le potentiel de production.

La session de la Commission offrait une occasion de contribuer au thème de la onzième session de la Conférence concernant le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. L'orateur a également appelé l'attention sur une manifestation prévue en marge de la onzième session de la Conférence, à savoir EMPRETEC XI, qui devait réunir au moins 3 000 entrepreneurs au Brésil.

15. Le représentant a expliqué pourquoi il importait de se conformer aux prescriptions en matière de sécurité, une grande partie du commerce d'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étant destinée au marché des États-Unis. Il a évoqué les préoccupations ayant trait à

l'application de mesures de sécurité dans les délais prescrits et à la nécessité d'engager des investissements considérables, qu'il s'agisse de matériel, de logiciels ou de formation. Sur la question des TIC, il a noté que leur utilisation pouvait non seulement accroître l'efficacité des services de transports internationaux et des chaînes logistiques, mais également améliorer les procédures de gestion des risques des administrations douanières, élément indispensable pour renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, faciliter le passage en douane et parvenir à un meilleur recouvrement des recettes douanières. L'orateur a fait état de l'importance du transport multimodal pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'absence d'un régime international de responsabilité, d'où l'apparition de plusieurs initiatives régionales visant à mettre en place des cadres juridiques. Il a exprimé son appui aux travaux de la CNUCED dans ce domaine.

16. Les stratégies et politiques de développement des TIC dans les pays en développement devaient prendre en considération les réalités et intérêts économiques nationaux et prévoir des incitations spécifiques en la matière, dont une aide financière aux projets dans le domaine des TIC et un appui à la généralisation des connaissances en informatique et en télématique, ainsi qu'aux activités de formation au commerce électronique. Par ailleurs, les cadres juridiques et réglementaires nationaux devaient être adaptés de façon à tenir compte des pratiques commerciales électroniques. Il faudrait que la CNUCED continue de fournir aux pays en développement une aide à l'élaboration des politiques dans le domaine du commerce électronique, notamment des orientations sur les moyens de créer des conditions propices au développement fonctionnel des transactions électroniques. Le Groupe latino-américain et caraïbe s'est félicité des résultats de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, tenue en septembre 2003, et de la mise en place d'un programme en ligne pour le partage de compétences et d'informations sur les indicateurs relatifs aux TIC. Le représentant a réaffirmé l'appui de son groupe au plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) concernant la promotion des applications des TIC dans le commerce électronique en vue de faciliter l'accès équitable des pays en développement aux marchés ainsi que le développement durable. Enfin, le Groupe estimait que la question de la gouvernance électronique devait être le thème de réunions ultérieures d'experts, de façon à contribuer, lors de la seconde phase du SMSI qui se tiendrait à Tunis en 2005, à des propositions concrètes concernant les mesures à prendre en la matière.

17. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que l'Afrique était le continent où la capacité des pays en développement de tirer parti des possibilités du commerce international pâtissait le plus des contraintes liées à l'offre. Il fallait d'urgence trouver des moyens de renforcer et de diversifier le secteur productif dans les pays africains. À cet égard, le programme Empretec contribuait grandement à dynamiser le secteur des entreprises et à encourager l'esprit d'entreprise.

18. Le représentant a souligné combien il importait de développer les infrastructures et les services de transport pour éviter que le commerce international des pays africains, dont la part dans la valeur des exportations mondiales était tombée à 2,4 % en 2001, ne se marginalise de plus en plus. La situation difficile de ces pays était attestée par le niveau des coûts de fret des importations africaines – globalement supérieurs de 50 % à ceux de l'Asie et de l'Amérique latine. Cependant, des partenariats secteur privé-secteur public étaient déjà en place dans certains ports et sur certains tronçons des réseaux ferroviaires, ce qui semblait en avoir amélioré l'efficacité. Des systèmes analogues étaient envisagés dans d'autres pays. De l'avis de l'orateur, l'application de mesures de facilitation des transports et du commerce contribuerait à réduire les délais et les coûts de transit, notamment pour les pays sans littoral. Par ailleurs, le recours aux TIC dans la mise en œuvre de ces mesures avait aidé à améliorer les opérations, à abaisser les frais de transport et à promouvoir la transparence entre partenaires commerciaux. Sur la question de la sécurité et de l'application du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) de l'Organisation maritime internationale, le représentant a estimé qu'un certain nombre de pays africains ne pourraient se conformer au délai prescrit. Il a reconnu l'effet positif de l'assistance technique de la CNUCED et a demandé que les programmes correspondants soient élargis pour accélérer le développement commercial et économique des pays africains.

19. Le représentant s'est félicité d'initiatives telles que les programmes SYDONIA et SIAM, qui étaient des exemples constructifs de l'application des TIC et visaient à remédier à l'un des aspects de la fracture numérique mis en évidence au SMSI. Le Groupe africain estimait que les TIC étaient d'une grande importance pour le développement social et économique, mais que leurs limites devaient être mieux comprises. Concernant le plan d'action du SMSI, le Groupe africain a jugé souhaitable que la CNUCED fasse le point sur la question et aide les pays africains à préparer la deuxième phase du Sommet. Le fonds pour la solidarité numérique, qui

n'avait pas été mis en place durant la partie du SMSI tenue à Genève, s'avérait nécessaire pour développer l'accès et le recours aux TIC sur le continent. S'agissant de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, la CNUCED devait donner suite aux recommandations formulées à cette occasion.

20. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a jugé prioritaire de trouver des moyens de renforcer et de diversifier l'économie des PMA. Leur capacité de production étant généralement faible, les efforts déployés au niveau national pour soutenir le développement d'un secteur des entreprises qui soit concurrentiel devaient bénéficier de l'appui de partenaires internationaux. En outre, le fardeau de la dette pesant sur de nombreux pays absorbait des ressources qui seraient plus utiles au développement du secteur privé, d'où la nécessité de réfléchir davantage aux moyens d'alléger la dette.

21. Les PMA, dont beaucoup étaient dépourvus de littoral, étaient les pays les plus touchés par le niveau élevé des coûts de transport. Étant surendettés, ils ne pouvaient entretenir ou moderniser leur modeste infrastructure des transports. Ils estimaient que des mesures de facilitation du commerce et des transports pouvaient améliorer la situation actuelle et que des accords de transit étaient d'une importance primordiale. Les récentes mesures de sécurité étaient considérées comme un obstacle supplémentaire à surmonter, ce qui obligerait à engager des investissements dans du matériel et des ressources humaines.

22. Il importait au plus haut point que les PMA participent davantage aux débats internationaux sur les TIC et sur l'économie de l'information. Les PMA appréciaient l'attention accordée par la CNUCED à la fracture numérique et aux moyens d'éviter qu'ils ne soient davantage marginalisés dans le commerce international en mettant en évidence des débouchés économiques liés à l'utilisation des TIC. Il s'avérait en outre nécessaire de reconsidérer l'initiative relative au fonds pour la solidarité numérique proposée au Sommet mondial sur la société de l'information.
